



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

Schoelcher, le 24/07/2025

Note

- Objet :** Demande d'enquête publique pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Vauclin pour l'extension du périmètre de la carrière de la Société d'Exploitation de la Carrière Paquemar (SECPA) située sur le territoire de la commune du Vauclin au lieu-dit Morne Jalouse
- Pièces jointes :** Dossier d'enquête publique

La carrière Paquemar située au Vauclin arrive sur la fin d'exploitation de son gisement. La société d'exploitation de carrière Paquemar (SECPA) a proposé son extension et a ainsi demandé l'actualisation de son autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Pour être autorisée, l'extension doit être compatible avec les documents d'urbanisme en vigueur. Or, le périmètre de l'extension est situé au sein d'un secteur agricole et donc en dehors du zonage du plan local d'urbanisme (PLU) permettant l'extraction de matériaux.

La fin d'exploitation arrivant à échéance et la ville n'étant pas en capacité de lancer une modification rapide de son PLU, le préfet a engagé en décembre 2023 une procédure de mise en compatibilité du PLU du Vauclin par déclaration de projet. Cette procédure dite DPMEC (Déclaration de Projet valant mise en compatibilité) exige d'être motivée par l'intérêt général.

L'extension de cette carrière répond à un enjeu d'intérêt général considérant le fait que la prolongation de l'activité de cette carrière participe au maintien d'une autosuffisance de la Martinique en matières premières et est nécessaire à l'approvisionnement en matériaux de construction para-sismique et para-cyclonique. Le maintien d'une filière d'extraction régulièrement autorisée satisfait aux conditions d'exploitation respectueuse de l'environnement et des considérations sociales. La prolongation de la carrière s'inscrit dans une stratégie de répartition équilibrée des sites d'extraction sur l'ensemble du territoire, telle que prévue au futur schéma régional des carrières.

DEAL Martinique
Affaire suivie par : Frédéric VAUDELIN
BP 7212 Pointe de Jaham
97274 Schoelcher CEDEX
05 96 59 59 84
frederic.vaudelin@developpement-durable.gouv.fr
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

En parallèle de la déclaration de projet au titre du code de l'urbanisme, le projet d'extension de la carrière Paquemar fait l'objet d'une instruction dans le cadre d'une demande d'une autorisation environnementale unique (DAEU).

Vous trouverez ci-joint le dossier à soumettre à enquête publique. Conformément à l'article L153-54 du code de l'urbanisme, l'enquête publique doit porter à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.